

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 73-189/SG/CG portant non-renouvellement de l'autorisation d'exploitation en gérance d'un hall d'accueil des passagers du Port de Commerce de Djibouti .

n° 73-189/SG/CG

Ministère
MINISTERE DES TRAVAUX PUBLICS ET DU PORT

Date de publication
31 janvier 1973

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1973

Date du numéro
10 février 1973

TEXTE INTÉGRAL

L'autorisation d'exploitation en gérance d'un hall d'accueil des pasagers du Port de Commerce de Djibouti, accordée pour une période de six ans par arrêté n° 67-67/SP/CG du 26 mai 1967 à la « Soghalac » n'est pas renouvelée à son échéance le 26 mai 1973.